

## FICHE 1 – Aucune modification sur mes parcelles

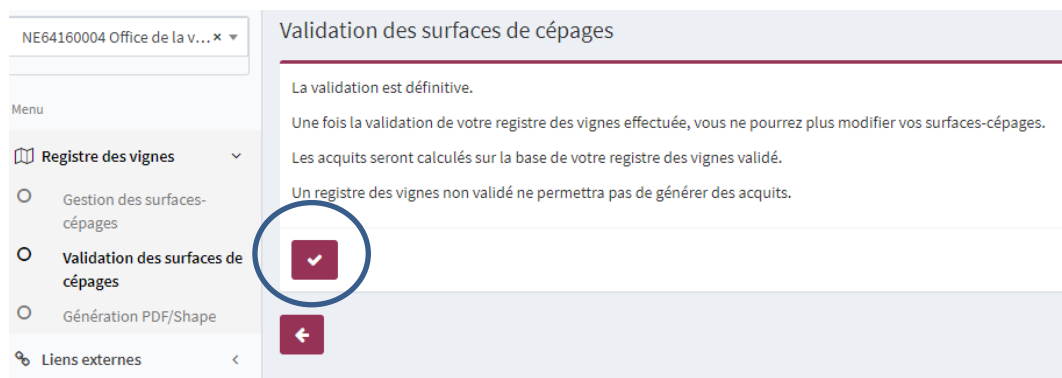
### Situation

Depuis l'année passée :

- aucune replantation
- aucun arrachage
- aucune reprise de parcelle
- aucune parcelle cédée

### Étapes à suivre

1. Connectez-vous à [VV20](#) avec le rôle « exploitant agricole » en vérifiant que vous vous trouvez bien sur l'exercice de l'année en cours.
2. Ouvrez le module **Gestion des surfaces-cépages** sous Registre des vignes
3. Vérifiez que toutes vos surfaces sont correctes
4. Ouvrez le module **Validation des surfaces-cépages** sous Registre des vignes
5. **Validez** votre registre des vignes



### À retenir

✓ La validation est obligatoire même sans modification !